

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_12_15_0428	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS	C.C DU 15/12/2022
----------------------	---	------------------------------

Le **jeudi 15 décembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 8 décembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

51 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – ALIAGA Alexandre – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DENIS Christophe – DESFORGES Marie-Laure – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUSTO Nadiège – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORIOT-CARNIS Maryse – MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume

11 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : BACCAM Marguerite donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – DEBES Céline donne pouvoir à BLOND Priscilla – GUETAT Christian donne pouvoir à Di SANTO – JACQUEMOND donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MICHALLET Damien donne pouvoir à SADIN Christine – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique – RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – VERLAQUE Florence donne pouvoir à DURAND Fabien

8 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane – WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : GAGET Christine

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 4. Fonction publique

- 1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu les listes d'aptitudes établies par le CDG38 en juillet 2021 au titre de la Promotion Interne

Vu le tableau d'avancement établie par la collectivité en octobre 2021 au titre des avancements de grade;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité afin de prendre en compte les derniers mouvements au sein de la collectivité ;

Le rapporteur expose :

En vertu des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé et, si l'emploi est créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent* ».

TRANSFORMATION DE POSTES							
N° Poste	Catégorie	Filière du Poste	Intitulé du poste	Temps de travail	Ancien Grade	Nouveau grade	Motif
485	B	Technique	Technicien informatique	TC	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Technicien	Réussite à concours
663	C	Technique	Technicien règlement de voirie	TC	Agent de maîtrise principal	Adjoint technique principale de 1 ^{ère} classe	Recrutement autre grade
749	B	Technique	Responsable pôle secteur ouest	TC	Ingénieur	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Réussite à concours
793	A	Médico-sociale	EJE Terrain	TC	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Educateur de jeunes enfants	Recrutement autre grade
837	B	Culturelle	Accompagnant de piano	14/20	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Assistant d'enseignement artistique	Réussite à concours

926	C	Culturelle	Agent de médiathèque	TC	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint du patrimoine	Recrutement autre grade
978	C	Technique	Jardinier	TC	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	Recrutement autre grade
990	C	Technique	Agent logistique/archive	TC	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique	Recrutement autre grade

CREATION DE POSTES						
N° Poste	Direction concernée	Poste	Catégorie d'emploi	Grade	Temps travail	Motif
2	Administration générale	Assistante doc archives	C	Adjoint administratif	17,50	MAJ TDE
1010	Aménagement Urbanisme et Mobilité	Chargé d'opération vélo	B	Technicien	TC	Création poste
1011	Aménagement Urbanisme et Mobilité	Référent Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC	Création de poste
1012	DG	Chargé mission social	A	Attaché principal	TC	Création de poste
1013	Voirie Espaces publics et Eclairage public	Responsable de secteur espaces verts	C	Agent de maîtrise	TC	Création de poste suite à nomination promotion interne
1014	DSI et usages numériques	Responsable de pôle Cybersécurité et RSSI mutualisé	A	Ingénieur	TC	Création de poste
1015	DSI et usages numériques	Technicien SSI Cybersécurité	B	Technicien	TC	Création de poste/ contrat de projet

1016	DSI et usages numériques	Technicien SSI Cybersécurité	B	Technicien	TC	Création de poste/contrat de projet
1017	Voirie Espaces publics et Eclairage public	Technicien voirie	B	Technicien	TC	Création de poste
1018	DRH/Autre population	Assistante administrative	C	Adjoint administratif	TC	Création de poste suite à la dissolution du pôle métropolitain

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des emplois ci-dessus
- **D'INSCRIRE** les budgets nécessaires au budget 2022 et suivants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO